

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité régionale de Comté de D'Autray**  
**DISTRICT DE JOLIETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

1

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 5 juin 2017, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

**2017-06-126 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption des procès-verbaux
    - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1 mai 2017
    - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
  4. Trésorerie
    - 4.1 Adoption des comptes à payer
    - 4.2 État des revenus et des dépenses
  5. Période de questions
  6. Engagements de crédits et décisions
    - 6.1 Nomination maire suppléant – 1<sup>er</sup> juillet aux élections municipales
    - 6.2 Programmation de la TECQ
    - 6.3 Dîner de fin d'année à l'école
    - 6.4 Décision concernant le bâtiment église
    - 6.5 Dépôt projet PIQM MADA
    - 6.6 Dépôt projet Plateau Lanaudoise
    - 6.7 Premier versement SQ
    - 6.8 Projet de covoiturage Lanaudière – J'embarque
    - 6.9 Carrefour canin – Renouvellement 2 ou 3 ans
    - 6.10 Projet de loi no 122 - Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
    - 6.11 Soumission travaux à Primevère
    - 6.12 Résolution regroupement des OMH
    - 6.13 Renouvellement 2017 – Culture Lanaudière
    - 6.14 Centre de prévention du suicide – Devenir membre et AGA
    - 6.15 Demande École Emmélie-Caron
    - 6.16 Campagne Centraide Lanaudière 2018
- Voirie – Aqueduc – Égout
- 6.17 Demande de l'entreprise Produits Vegkiss
  - 6.18 Octroi de contrat traçage de lignes

6.19 Avenant D-A1 – Beaudoin Hurens

2

7. Règlements

7.1 Premier projet de règlement – changement de zonage Presbytère

8. Informations diverses

8.1 Rapport de permis janvier 2017

8.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

8.3 Programme de désherbage du CN

8.4 Centre d'action bénévole D'Autray inc.

8.5 Ristourne Desjardins Caisse de D'Autray

8.6 Lanaudart – nouveau journal

8.7 Les Journées de la Culture

8.8 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Correspondance

13. Levée de l'assemblée

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2017-06-127 3.1 Séance ordinaire du 1 mai 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2017.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2017.

*Adoptée.*

**2017-06-128 3.1 Séance extraordinaire du 29 mai 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

*Adoptée.*

#### 4. TRÉSORERIE

##### 2017-06-129 4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, incluant les chèques et les prélèvements, au montant de 186 452,88 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 2 mai au 5 juin 2017, soit adoptée.

*Adoptée.*

##### 2017-06-130 4.2 États des revenus et des dépenses

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir les états des revenus et dépenses au 31 mai 2017.

*Adoptée.*

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

#### 6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

##### ADMINISTRATION

##### 2017-06-131 6.1 Nomination maire suppléant – 1<sup>er</sup> juillet aux élections municipales

**CONSIDÉRANT** l'article 116 du Code Municipal et l'article 198 de la Lois sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** Claude Houle soit désigné à titre de maire suppléant et substitut à la MRC de D'Autray, ainsi que tout autre remplacement de Monsieur le Maire si nécessaire, et ce, pour la période du 1er juillet aux prochaines élections municipales en novembre 2017.

*Adoptée.*

##### 2017-06-132 6.2 Programmation de la TECQ

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

4

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales (MAMOT) de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par résolution.

*Adoptée.*

#### **2017-06-133    6.3 Reconnaissance de la Municipalité à la persévérance scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire soutenir la persévérance scolaire des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école primaire au village est un endroit où il est facile de s'impliquer afin de soutenir les jeunes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De souligner la fin d'année scolaire en organisant un évènement particulier pour les jeunes de l'école et le personnel où les membres du conseil seront présents ;

De voir la possibilité d'envoyer le camion de crème glacé à l'école Emmélie-Caron, lors d'une journée qui convient à l'école.

*Adoptée.*

#### **2017-06-134    6.4 Décision concernant le bâtiment église**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devait prendre une décision concernant le bâtiment église ;

5

**CONSIDÉRANT** les coûts à investir dans le bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est déjà propriétaire de deux centres communautaires;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun projet, qui pourrait rentabiliser le bâtiment, n'a été envisagé qui pourrait permettre à la Municipalité d'éviter d'assumer à même son budget les dépenses régulières et les investissements à faire à l'église ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité ne devienne pas propriétaire de l'église.

*Adoptée.*

**2017-06-135 6.5 Dépôt projet PIQM MADA**

**CONSIDÉRANT** la politique concernant les aînés de la Municipalité et son désir de s'assurer que les aînés ne soient pas isolés, qu'ils puissent demeurer dans la Municipalité et qu'ils aient accès à des activités de loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les aînés de Sainte-Élisabeth et des municipalités environnantes sont très actifs sur les terrains de Pétanque ;

**CONSIDÉRANT QUE** les espaces de jeux et le chalet de Pétanque sont particulièrement détériorés ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déposer une demande d'aide financière dans le Programme infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés ;

De payer sa part des coûts admissibles du projet ;

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Couture, à déposer la demande et à en faire le suivi.

*Adoptée.*

**2017-06-136 6.6 Dépôt projet Plateau Lanaudois**

**CONSIDÉRANT** le programme « Création d'environnements favorables à la santé et du Fonds Québec en forme » de l'organisme Plateau Lanaudois Intersectoriel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth veut augmenter les espaces de vie pour les citoyens et leur permettre d'être davantage actifs et d'offrir des lieux de verdure ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a créé un parc alimentaire où les plantes et arbustes offrent des fruits comestibles ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'augmenter l'offre alimentaire du parc pour les citoyens et visiteurs, des arbres fruitiers pourraient être ajoutés, des tables et des bancs ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

6

De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Création d'environnements favorables à la santé et du Fonds Québec en forme » de l'organisme Plateau Lanaudois Intersectoriel.

*Adoptée.*

**2017-06-137 6.7 Premier versement SQ**

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 82 766 \$.

Adoptée.

**2017-06-138 6.8 Projet de covoiturage Lanaudière – J'embarque – désignation d'un stationnement incitatif**

**ATTENDU QUE** La résolution numéro 225RS-0616 portant sur le projet **Covoiturage** Lanaudière – *J'embarque !* du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) stipule notamment :

Que le Conseil municipal de Sainte-Élisabeth appuie le projet Covoiturage Lanaudière – *J'embarque !* en identifiant, le moment venu, les sites potentiels d'implantation d'un stationnement incitatif et en diffusant les outils de promotion sur son site Internet et dans son bulletin municipal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Élisabeth:

- désigne le stationnement du Centre communautaire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth comme lieu d'implantation désigné pour le projet cité en objet ;
- désigne deux cases de stationnement réservées pour le projet ;
- assure qu'un employé municipal ou des travaux publics installera 3 panneaux d'affichage pour baliser les cases de stationnement dédiées au projet et identifier le stationnement incitatif ;
- assure qu'un employé municipal ou des travaux publics installera un support à vélo afin de favoriser le transport actif et l'interconnectivité des modes de transport.

*Adoptée*

**2017-06-139 6.9 Carrefour canin – Renouvellement 2 ou 3 ans**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec le Carrefour Canin vient à échéance ;

**CONSIDÉRANT** le service très apprécié du Carrefour Canin ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le contrat, avec le Carrefour Canin, pour une période de 3 ans.

*Adoptée.*

**2017-06-140 6.10 Projet de loi no 122 - Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

*Adoptée*

**2017-06-141 6.11 Soumission travaux à Primevère**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offre public « Réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieurs – Bâtiment Primevère » pour les rénovations au Centre communautaire Primevère ;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la soumission est plus élevé que le budget initial, en prenant compte toutefois que la Municipalité a prévu des travaux supplémentaires qui ne l'était pas initialement ;

**CONSIDÉRANT** l'importance des subventions dans le projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est particulièrement important pour tous les groupes d'âges des citoyens et citoyennes de Sainte-Élisabeth ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Construction Eiffel, au montant soumissionné de 328 767,13 \$ sans les taxes ;

Qu'un crédit sera émis suite à des modifications prévus à la plomberie ;

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Couture, à faire le suivi du projet ;

De débiter les travaux dès que possible.

*Adoptée*

#### **6.12 Résolution regroupement des OMH**

Ce point est reporté à la prochaine séance

#### **6.13 Renouvellement 2017 – Culture Lanaudière**

L'abonnement n'est pas renouvelé pour l'année 2017

#### **2017-06-142 6.14 Centre de prévention du suicide – Devenir membre et AGA**

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De devenir membre de l'organisme le Centre de prévention du suicide de Lanaudière au montant de 25 \$ pour une adhésion valide du 1er avril 2017 au 31 mars 2022.

*Adoptée*

#### **2017-06-143 6.15 Demande École Emmélie-Caron**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'école Emmélie-Caron de pouvoir circuler en vélo dans les rues de la Municipalité le vendredi 16 juin prochain ;

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser les élèves de la 1re à la 6e année à se promener en vélo dans les rues de la Municipalité.

Adoptée.

#### **2017-06-144 6.16 Campagne Centraide Lanaudière 2018**

**CONSIDÉRANT** la lettre du député André Villeneuve ayant rencontré les représentants de Centraide Lanaudière ;



**CONSIDÉRANT** l'importance de l'engagement de Centraide Lanaudière auprès des organismes de Lanaudière ;

9

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De remettre un don de 100\$ à Centraide Lanaudière.

Adoptée.

#### Voirie – Aqueduc – Égout

#### **2017-06-145 6.17 Demande de l'entreprise Produits Vegkiss (Groupe Connexion)**

**EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-06-145.**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le Maire Mario Houle a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

**CONSIDÉRANT** la demande de Produits Vegkiss désirant installer une conduite d'eau potable du rang de la Chaloupe à la rue du Ruisseau afin de se brancher au réseau d'eau potable de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens et de Techni-Consultants nous indiquant la capacité à fournir la quantité demandée, soit entre 20 m<sup>3</sup> et 30 m<sup>3</sup> par jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise s'installera une réserve d'eau d'une capacité de 5000 à 10000 litres qui se remplira de nuit ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront entièrement payés par le Groupe Connexion ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Connexion fera les demandes nécessaires au MDDELCC ;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le site de Groupe Connexion il y a un puits artésien qui servira aux toilettes du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tracé sera soumis à la Municipalité pour approbation et que le Directeur des travaux publics s'assurera que les équipements nécessaires seront installés, soit un compteur d'eau, une vanne régulatrice de pression, deux vannes de deux pouces, un clapet anti-retour, une chambre de béton pour protéger les équipements ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De donner l'autorisation à l'entreprise Groupe Connexion de se brancher au réseau municipal ;

De les facturer, annuellement, à la consommation aux mêmes tarifs que les autres utilisateurs qui ont ce type d'entente, par exemple la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ;

De s'assurer que les travaux seront réalisés conformément aux demandes de la Municipalité.

10 *Adoptée.*

**2017-06-146 6.18 Octroi de contrat de traçage de lignes**

**CONSIDÉRANT** la demande de prix pour le traçage et marquage de la chaussée pour l'été 2017 ;

Les soumissions reçues sont, les prix sont au kilomètre et sans les taxes :

Lignes M.D. inc. : 170\$ ligne axiale et 168\$ ligne de rive  
Lignes MASKA : 189\$ ligne axiale et 189\$ ligne de rive  
Marquage et traçage du Québec : 189\$ ligne axiale et 189\$ ligne de rive  
Lignco Sigma inc. : 285\$ ligne axiale et 285\$ ligne de rive

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à Lignes M.D. inc. pour l'année 2017.

*Adoptée.*

**2017-06-146.5 6.19 Avenant D-A1 – Beaudoin Hurens**

**CONSIDÉRANT** l'avenant D-A1 de Beaudoin Hurens pour ajouter les travaux sur les ponceaux à réaliser dans les travaux FEPTU ;

**CONSIDÉRANT QUE** Techni-Consultant à faire la vérification des montants facturés ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'avenant D-A1 de Beaudoin Hurens dans le projet FEPTU.

*Adoptée.*

**7. Règlements**

**2017-06-147 7.1 Premier projet de règlement – changement de zonage Presbytère**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-16-2017**

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 305 afin de modifier le plan de zonage pour le presbytère et de Primevère

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité juge nécessaire de modifier la réglementation s'appliquant au presbytère dû à son changement de vocation futur et par le fait même le zonage de Primevère.

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le premier projet de règlement, portant le numéro 305-16-2017, soit et est adopté et qu'il soit statué, réglé et décrété par ce règlement ce qui suit :

**Article 1** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante dudit règlement.

**Article 2** L'Annexe A au plan de zonage du règlement de zonage 305 est modifié par l'annexe A du présent règlement.

**Article 3** Par ce règlement sont abrogées toutes résolutions ou réglementations incompatibles avec le présent règlement.

**Article 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Adoptée.*

Avis de motion.....: 1<sup>er</sup> mai 2017

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement : ..... 5 juin 2017

## **8. INFORMATION DIVERSE**

### **8.1 Rapport de permis d'avril 2017**

Le total des permis pour le mois d'avril est d'une valeur de 258 500 \$.

### **8.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Le député André Villeneuve accorde un montant de 9 000\$ à la Municipalité pour l'année 2017.

### **8.3 Programme de désherbage du CN**

Le CN procédera à des activités de contrôle de la végétation entre le 23 mai et le 31 août 2017.

### **8.4 Centre d'action bénévole D'Autray inc.**

La CABA désire remercier la Municipalité pour le prêt de salle pour le souper reconnaissance des bénévoles du 21 avril dernier.

### **8.5 Ristourne Desjardins Caisse de D'Autray**

La Caisse de D'Autray a remis une ristourne de 555,10\$ à la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

### **8.6 Lanaudart – nouveau journal**

Le premier juillet prochain paraîtra un nouveau journal Web portant sur les arts et la culture sur le territoire de Lanaudière.

### **8.7 Les Journées de la Culture**

Les 21<sup>es</sup> journées de la Culture 2017 se tiendront du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.  
La thématique sera Le Patrimoine culturel.

12

## **8.8 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière**

Convocation à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées.

## **9. Rapports des membres du conseil**

### **9.1 Rapports des conseillers**

Les membres du conseil ont assisté aux séances de travail et à différentes rencontres : Rencontre du Conseil local du Patrimoine, assemblée publique du Conseil local du patrimoine, Rencontre de l'office municipal d'habitation, assemblée générale de la zone Bayonne, Comité des loisirs, marche de la famille du 4 juin, marche relais pour la vie.

### **9.2 Rapport du maire**

Le maire a assisté aux séances de travail et certaines rencontres avec la directrice générale au bureau municipal, une rencontre avec le Groupe Connexion, une rencontre avec Techni-consultants, une rencontre au CHSLD avec Monsieur Castonguay.

## **10. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est amenée.

## **11. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

## **12. Correspondance**

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

## **2017-06-148 13. Levée de la séance**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 20h45.

---

Mario Houle  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Mario Houle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Mario Houle  
Maire